



CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE

LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU RECUEIL DU REGISTRE DES ACTES  
ADMINISTRATIFS – ACCUEIL DE LA MAIRIE

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MIL VINGT, Le VINGT DEUX SEPTEMBRE 2020 LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE S'EST REUNI EN MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GUY MOUREAU, MAIRE.

**Présents : 26**

Guy MOUREAU-Jean-Luc BARCELLI- Josette PULITI - Corinne CRISTOFARO –Régis PHALY-Marion PAPADOPOULOS-Aurore CHANTY-Alain MAGGI-Jean-Pierre GOMEZ-Rose-Marie RUBIRA GEOFFRAI-Christian GUICHARD-Serge BERNABE-Jean-Paul DELCASSO-Odile BOUCHARD TRUPHEMUS-André BOUCHENY-Sylvia MOUCADEL-Sabah BOULMAIZ-Audrey TRALONGO- Anthony GIACOMONI-Marjorie BARRE-Line PIGHINI-Patrick MOUTTE-Jean-Philippe TESTUD-Jennifer MACIA-Denis DUCHENE-Christine D'INGRANDO

29 CONSEILLERS (sur 29, en exercice et régulièrement convoqués) étant présents, le Conseil peut légalement se réunir et délibérer.

**Etaient excusés et représentés :3**

William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI  
Alain NOUVEAU représenté par Serge BERNABE  
Aurélien NOUGIER représentée par Josette PULITI

**Absents :**

Madame Josette PULITI, est nommé SECRETAIRE DE SEANCE.

Adoption des procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux du 05/07/2020 et du 10/07/2020 et du compte-rendu du Maire sur l'utilisation des délégations de pouvoirs consenties dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LECTURE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES DEPUIS LE

### CONSEIL DU 10 JUILLET 2020

66-2020	Attribution du marché 20.007 –Fourniture et installation d'écrans numériques interactifs	SARL SCOP ABSYS INFORMATIQUE Montant 32 421.60 € TTC
67-2020	Attribution du marché 20.008 mission de conseil et d'assistance à l'implantation et au fonctionnement de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle	M Guillaume NEMER Montant 24 000.00 € TTC
68-2020	Mission de coordination sécurité et protection de la santé- Travaux de requalification et de réaménagement des voies Fossombrone, Argelas et Victor Hugo	Société APAVE MARSEILLE BATIMENT Montant 1560.00 € TTC
69-2020	Location minibus 9 places mois d'aout pour l'Espace Jeunesse	RENAULT RENT Montant 769.50 € TTC
70-2020	Séjour de l'Espace Jeunesse du 27 au 31 Juillet 2020 à BUOUX	Centre d'Hébergement le Château de l'Environnement de Léo Lagrange Hébergement et Restauration MT 2579.00 € TTC

#### **0- Désignation du secrétaire de séance**

**RAPPORTEUR : Le Maire**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **DESIGNE** Josette PULITI en tant que secrétaire de séance du 22 septembre 2020

#### **1 – Attribution du marché exploitation des installations de chauffage**

**RAPPORTEUR : JP DELCASSO**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **ATTRIBUE** le marché d'exploitation des installations thermiques et électriques de la commune à l'entreprise Véolia énergie France pour un montant de 2 162 034.27 € Hors taxe pour une durée de 8 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup>

octobre 2020, le marché étant un marché de performance énergétique avec intéressement

- **LEVE** l'option et d'installer des robinets thermostatiques pour un montant de 24 600 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et documents se rapportant à la bonne exécution de ce marché

**2 – désignation du Président du Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène et de Sécurité**

**RAPPORTEUR : JL BARCELLI**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à 24 voix **POUR**

**5 CONTRE - Mme Line PIGHINI- M Patrick MOUTTE- M Jean Philippe TESTUD- Mme Jennifer MACIA- M Denis DUCHENE**

- **DESIGNE** Monsieur le Maire en qualité de Président du Comité Technique et du Comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail.
- **MAINTIENT** le paritarisme au sein de ces deux instances (trois membres titulaires et suppléants pour le collège «employés» et trois membres titulaires et suppléants pour le collège «employeur») selon la délibération n° 12 du 09/07/2018

**3 - Dédignation des délégués au syndicat mixte forestier**

**RAPPORTEUR :**

**JL BARCELLI**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à 24 voix **POUR**

**5 ABSENCES- Mme Line PIGHINI- M Patrick MOUTTE- M Jean Philippe TESTUD- Mme Jennifer MACIA- M Denis DUCHENE**

- **DESIGNE** : en qualité de délégué titulaire : Madame Corinne CRISTOFARO et en qualité de délégué suppléant : Monsieur Jean-Luc BARCELLI, avec pour mission de représenter la commune au sein du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière.

**4 – Cession de logements locatifs résidence les Pétunias- Grand Delta Habitat**

**RAPPORTEUR : C GUICHARD**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à 24 voix **POUR**

**5 CONTRE - Mme Line PIGHINI- M Patrick MOUTTE- M Jean Philippe TESTUD- Mme Jennifer MACIA- M Denis DUCHENE**

- **S'OPPOSE** à la vente de l'ensemble immobilier Résidence « Les Pétunias » situé Allée de la Garance, appartenant à Grand Delta Habitat et réalisé en 1996 et composé de 55 logements.

**5 –Convention Mécénat SUEZ/VILLE**  
**RAPPORTEUR : C GUICHARD**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à 28 voix POUR

**1 ABSENTION- Mme Christine D'INGRANDO**

- **APPROUVE** la convention de mécénat à intervenir en faveur des familles les plus défavorisées afin qu'elles puissent bénéficier via le CCAS, d'aides à l'énergie grâce au reversement de SUEZ RV Méditerranée- au titre du Fonds Climat Energie pour un montant de 2000 €, pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020
- **ABROGE** la délibération n°2 du 21 mars 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et de l'autoriser à signer tout acte et document nécessaire à l'engagement de la présente démarche
- **DIT** que les financements perçus par la commune devront être intégralement reversés au CCAS d'Entraigues sur la Sorgue qui devra faire son obligation de les reverser aux familles défavorisées au titre de ce Fonds Climat Energie- PARTENARIAT SUEZ RV Méditerranée.

**6 –Réaménagement emprunt SFHE (Société Française Habitations Economiques)**  
**RAPPORTEUR : LE MAIRE**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à 24 voix POUR

**5 ABSECTIONS- Mme Line PIGHINI- M Patrick MOUTTE- M Jean Philippe TESTUD- Mme Jennifer MACIA- M Denis DUCHENE**

- **APPROUVE** l'avenant n°102820 de réaménagement de l'emprunt n° 1047840 souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation par la SFHE repris dans l'avenant joint, avec un taux fixe à 0.92 %, dont la prochaine échéance est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans les conditions suivantes :

**Article 1 :**

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

**Article 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la (les) Ligne(s) du Prêt Réaménagées à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

**Article 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :**

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**7 - Maison de santé Pluri professionnelle (MSP) – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un 3<sup>ème</sup> cabinet médical**  
**RAPPORTEUR : LE MAIRE**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec le Docteur Masson afin d'installer un nouveau médecin
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation mensuelle, charges comprises, à 325 € pour le nouveau local

**8 - Régie d'avance Espace Jeunesse- carte de régie**  
**RAPPORTEUR : R PHALY**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **AUTORISE** le Maire à ouvrir un compte DFT net au nom de la régie
- **SOLLICITE** le trésor public afin d'obtenir une carte de règlement dite carte de régie
- **AUTORISE** le Maire à désigner par arrêté le régisseur

**9 - Régie d'avance Direction Générale- carte de régie**

**RAPPORTEUR : JL BARCELLI**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à 24 voix POUR

5 ABSECTIONS- Mme Line PIGHINI- M Patrick MOUTTE- M Jean Philippe TESTUD-  
Mme Jennifer MACIA- M Denis DUCHENE

- **AUTORISE** le Maire à ouvrir un compte DFT NET au nom de la régie
- **SOLLICITE** le trésor public afin d'obtenir une carte de règlement dite carte de régie
- **AUTORISE** le Maire à désigner par arrêté le régisseur

**10 – Frais de déplacement - Remboursement**

**RAPPORTEUR : JL BARCELLI**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **APPROUVE** les conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement comme définis ci-dessus,
- **DECIDE** de faire application des arrêtés ministériels qui viendraient ultérieurement modifier les bases de remboursement,
- **AUTORISE** les remboursements qui sont proposés par les services du Trésor Public au vu des quittances et modalités réglementaires de pièces justificatives.

**11- Remboursement de frais de déplacement et de mandat spécial aux élus**

**RAPPORTEUR : JL BARCELLI**

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à 24 voix POUR

5 ABSECTIONS- Mme Line PIGHINI- M Patrick MOUTTE- M Jean Philippe TESTUD-  
Mme Jennifer MACIA- M Denis DUCHENE

- **APPROUVE et AUTORISE** les conditions et modalités de remboursements de frais engagés par les élus comme définis ci-dessus
- **DECIDE** que les dispositions de cette délibérations s'applique toute la durée du mandat 2020-2026
- **DIT** que les crédits budgétaires relatifs à ces dépenses sont et seront prévus dans les prochains budgets aux articles 6532, 6535 ET 6536

## 12 - Fixation des dépenses imputables à l'article 6232

RAPPORTEUR : JL BARCELLI

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à 24 voix POUR

5 ABSECTIONS- Mme Line PIGHINI- M Patrick MOUTTE- M Jean Philippe TESTUD-  
Mme Jennifer MACIA- M Denis DUCHENE

- **APPROUVE**, dans toute sa teneur et telle que présentée, la liste de principe fixant les caractéristiques des dépenses prises en charge par la commune et à imputer principalement sur le compte 6232 du Budget principal.
- **ENGAGE** les crédits nécessaires en vue des paiements correspondants et à prélever les dépenses engagées sur le Budget principal de la commune.
- **DELEGUE** au Maire-Ordonnateur ou à son suppléant (un Adjoint en cas d'empêchement du Maire), le pouvoir d'apprécier, de statuer sur les personnes morales ou physiques concernées, d'agir, de fixer la nature et le niveau de prise en charge de ces dépenses selon les modalités suivantes :
  - la présente décision constitue une délégation permanente du Conseil municipal au Maire et aux adjoints avec autorisation de signature dans la limite des attributions confiées et des crédits prévus au budget communal, pendant toute la durée de leur mandat;
  - le Conseil pourra toujours modifier ou mettre fin à tout moment à cette délégation;
  - la délégation conférée ci-dessus pour la bonne marche et l'efficacité de l'administration de la commune, ne dessaisit pas le Conseil municipal de ses attributions ou d'une partie de son autorité dans le domaine délégué : en particulier, elle ne fait pas obstacle au pouvoir du Conseil d'évoquer toute affaire qui en relève ou d'accomplir lui-même, si bon lui semble, tous actes entrant dans les attributions déléguées;
- **AUTORISE** le Maire ou son suppléant à effectuer au nom de la commune toutes démarches ou formalités utiles, à prendre toutes dispositions consécutives, et à signer tous documents subséquents en application de cette délibération.

## 13 - Convention Ville- Etat- « Colos apprenantes » Remboursement aux familles bénéficiaires

RAPPORTEUR : A NOUGIER

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rembourser aux familles le trop-perçu suite à la labellisation « colo-apprenante » pour le séjour d'été organisé par l'espace jeunesse

**14 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental- Appel à projet pour stationnement vélo**

**RAPPORTEUR : A GIACOMONI**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **SOLLICITE** le concours financier du Département de Vaucluse dans la cadre de cet appel à projet « sécurisation du stationnement des vélos pour l'accès aux établissements recevant du public ».
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de cette subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant

**15 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiales- appel à initiatives- jeunesse et covid-19**

**RAPPORTEUR : A NOUGIER**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **REPOND** à l'appel à projets initié par la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse
- **SOLLICITE** une subvention de 3100 € afin de financer le projet communal

**16- Demande de subvention- répartition du produit des amendes de police- Aménagement du parking Mandela**

**RAPPORTEUR : A GIACOMONI**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **SOLLICITE** le concours financier du Département de Vaucluse dans la cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2020, à hauteur de 9642,40€
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant

**17 - Demande de subvention- répartition du produit des amendes de polices – Sécurisation des quartiers d'Valobre et Trévouse**

**RAPPORTEUR : A GIACOMONI**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité



- **SOLLICITE** le concours financier du Département de Vaucluse dans la cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2020, à hauteur de 7736,00€.
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant

**18 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'opération « 20000 arbres en Vaucluse »**  
**RAPPORTEUR : A GIACOMONI**

Après avoir ouï l'exposé,  
 Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **SOLLICITE** le concours du conseil départemental de Vaucluse à hauteur de 15 000 € dans le cadre de l'opération 20 000 arbres en Vaucluse.
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant

**19 - Relais Assurances Maternels (RAM) – convention 2020-2023 avec le CCAS de la ville du Pontet**  
**RAPPORTEUR : J PULITI**

Après avoir ouï l'exposé,  
 Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de subvention

**20 – Aide exceptionnelle de l'Etat et la Caisse d'Allocation Familiales aux ALSH « vacances apprenantes »**  
**RAPPORTEUR : A NOUGIER**

Après avoir ouï l'exposé,  
 Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de subvention

**21 - Mise en place d'un service civique à l'Accueil Loisirs sans Hébergement**  
**RAPPORTEUR : A NOUGIER**

Après avoir ouï l'exposé,  
 Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Fédération Départementale de Vaucluse de la Ligue de l'Enseignement et de l'autoriser à signer tout acte et document annexes.

**22 - Mise en place d'un service civique à l'espace Jeunesse**

**RAPPORTEUR : A NOUGIER**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter et à signer la convention à intervenir entre la commune et la Ligue de l'Enseignement de définir les conditions de mise à disposition, à la commune, d'un volontaire en Service Civique

**23 - Avis sur le SCOT**

**RAPPORTEUR : A CHANTY**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à 23 voix **POUR**  
5 **CONTRE** - Mme Line PIGHINI- M Patrick MOUTTE- M Jean Philippe TESTUD- Mme Jennifer MACIA- M Denis DUCHENE  
1 **ABSTENTION** – Mme Christine D'INGRANDO

- **DEMANDE** la rectification de la carte des secteurs d'aléa hydraulique au niveau du territoire communal afin que les zones d'aléa faible soient clairement distinctes des zones d'aléa moyen ou modéré,
- **EMET** un avis favorable sur le projet de SCoT assorti d'une réserve importante : le secteur urbanisé des Rochières situé au Nord de la voie ferrée devra être identifié comme « tissu urbain existant » et non comme « espace préférentiel pour les extensions urbaines ».

**24 - Acquisition indivision M.SINARD – Allée des Rosiers**

**RAPPORTEUR : A CHANTY**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **ACQUIERT** à titre gratuit la parcelle cadastrée section BK n°263 d'une superficie de 112 m<sup>2</sup>, située allée des rosiers, appartenant à Messieurs. Michel et Paul SINARD,
- **DIT** que les frais relatifs à la rédaction de l'acte administratif seront à la charge de la commune,
- **DIT** que les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet,
- **AUTORISE** l'adjoint délégué à signer l'acte administratif à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**25 - Acquisition de M.Daniel LAVASSIERE – Avenue du 11 novembre 1918**

**RAPPORTEUR : A GIACOMONI**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **ACQUIERT** pour un montant de 153 €, la parcelle cadastrée section BH n°413 d'une superficie de 17 m<sup>2</sup>, située avenue du 11 novembre 1918, appartenant à M. LAVESSIERE Daniel,
- **DIT** que le mur de clôture et l'abri seront reconstruits par la commune, à l'identique pour le mur de clôture et avec des matériaux sensiblement identique pour l'abri de 22 m<sup>2</sup>,
- **DIT** que les frais relatifs à la rédaction de l'acte administratif seront à la charge de la commune,
- **DIT** que les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet,
- **AUTORISE** l'adjoint délégué à signer l'acte administratif à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier

**26 - Acquisition de M MEBARKI et de Mme DAVICO –Allée Montillard  
RAPPORTEUR : A CHANTY**

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **ACQUIERT** pour un montant de 504 €, la parcelle cadastrée section BS n°277 d'une superficie de 56 m<sup>2</sup>, située allée de Montillard, appartenant à M. MEBARKI Kenny et Mme DAVICO Marion,
- **DIT** que les frais relatifs à la rédaction de l'acte administratif seront à la charge de la commune,
- **DIT** que les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet,
- **AUTORISE** l'adjoint délégué à signer l'acte administratif à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier

**27 - Convention CAUE et SOLIHA84 pour la requalification du centre ancien  
RAPPORTEUR : A CHANTY**

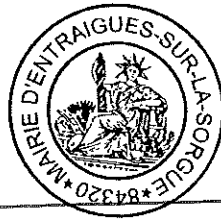
Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré à 24 voix POUR  
5 ABSENCES- Mme Line PIGHINI- M Patrick MOUTTE- M Jean Philippe TESTUD-  
Mme Jennifer MACIA- M Denis DUCHENE


- **AUTORISE** le maire à signer la convention de mission d'accompagnement avec le CAUE relative à la requalification du centre ancien
- **DIT** que les fonds nécessaires à cette étude seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53

Le Maire,

Guy MOUREAU



  
Compte-rendu affiché le 28/09/2020